Notre Charte d'accessibilité et d'adaptation

TRAITEMENT ET GESTION DES ENTREES EN RELATION

ORHIGIN

Si un besoin d'aménagement est exprimé par un particulier

ORHIGIN

Nous étudions le besoin du client (objectifs opérationnels, aménagements liés au handicap...)

ORHIGIN



Nous analysons la situation. Nous étudions la faisabilité (adaptations pédagogiques, adaptations des supports, aménagements techniques et organisationnels).

En cas de besoin, nous contactons l'AGEFIPH.

ORHIGIN



Si l'aménagement est possible,
nous validons la demande et le client reçoit sa confirmation d'inscription à la formation.

Si l'aménagement est impossible,
nous confirmons la non-faisabilité et proposons une réorientation éventuelle vers un partenaire.

TRAITEMENT ET GESTION DES ENTREES EN RELATION

ORHIGIN

Si un besoin d'aménagement est exprimé par une entreprise

ORHIGIN

Avant la formation avec un demandeur RH

ORHIGIN

Nous analysons la situation. Puis nous prenons contact avec le référent handicap de l'entreprise cliente pour adapter la formation.

En cas de besoin, nous contactons l'AGEFIPH.

ORHIGIN



Si l'aménagement et l'adaptation de la formation sont possibles, nous validons la demande et le client reçoit sa confirmation d'inscription à la formation.

Si l'aménagement et l'adaptation de la formation sont impossibles, nous confirmons la non-faisabilité et proposons une réorientation éventuelle vers un partenaire.

ORHIGIN



Nous suivons les aménagements mis en place par le référent handicap et intégrons les adaptations à réaliser avant la formation.

Nos Partenaires

- Nous pouvons solliciter de l'aide et des réponses auprès de l'AGEFPIH.
- Nous disposons d'un appui et d'un contact dédié, destiné aux référents handicap, sur des situations individuelles et l'accessibilité généralisée : rhf-idf@agefiph.asso.fr

 L'objectif ? Co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation, nous accompagner à mieux répondre à nos obligations en termes d'accessibilité et de compensation du handicap, et mobiliser, si besoin, les dispositifs et les financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.
- Nous sommes en contact avec la MDPH, Cap Emploi.

Notre Référente Handicap

- Notre référente handicap est à votre écoute pour adapter l'animation de la formation à vos besoins.
- **Contact :** Patrice CASENAVE
 06.30.54.88.51.
 pcasenave@orhigin.com

Quelques ressources d'informations

- Le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr
- Pour répondre à vos besoins : l'annuaire de l'AGEFIPH
- Pour la plateforme d'accessibilité dématérialisée : https://idf.rhf-accessibilite.fr/

Mise à jour le 20/09/2026